



SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID : 077-257701748-20240621-DCS2024_34-DE

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 26 MARS 2024

Date de Convocation

13 mars 2024

Date d'Affichage

20 mars 2024

Nombre de délégués

- En exercice	60
- Présents	36
- Votants	38
- Représentés	02
- Absents	22

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M. SIMARD, Mme BOUYERON, M. ROUX, Mme DUFFAULT, M. MARTI, Mme PLANADE, M.M. GALAN, VALLEE, DA COSTA FERREIRA, Mme TREF, M.M. SCHNELL, FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. JEGO, ALBOUY, CRETON, Mmes DESANTE, PRAT, M.M. FONTAN, MAILLARD, CHOLLET, TOMAS, LAVIT, LECOSNIER, Mme LATIL.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M. BELLIOU.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. CHIANESE, SADRON.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M.M. CAMUSET, PERRIGOT, BOITEUX, Mme AMABLE, M. CLOOTENS, Mmes BARTHE, HUSSON, MURITH.

Représentés :

M. DECOURT représenté par M. FONTAN, M. CROSNIER représenté par M. BELLIOU.

Absents :

M.M. BOURBIGOT, ROBERT, BRUNEAU, Mmes HOFLACK, BELLEMAIN, M.M. THOMERET, BUZZI, Mme QUERMELIN, M.M. RIFFAUD, GADOT, JOYEUSE, CHEREAU, WOJCIECHOWSKI, MARCHAND, Mmes BRUN, ROUSSELET, M.M. VOLLEREAU Damien, PERADON, GALLOIS, MARTIN, MONDO, BOUILLAUD.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel FONTAN – Délégué auprès du Président du SIRMOTOM.

*La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves JEGO,
Président du SIRMOTOM.
Madame ZAIDI procède à l'appel nominal.
Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.*

M. JEGO : Nous ouvrons la séance. Merci de votre présence. Nous avons eu une réunion sans quorum le 11 mars, mais je vois que les SMS pour vous rappeler cette réunion ont bien fonctionné. Il est bien de le faire à chaque fois, car comme nous avons beaucoup de réunions, il est possible d'oublier.
Ce soir, nous avons un certain nombre de points à l'ordre du jour.
Le quorum est atteint. Merci de votre présence pour cette réunion de notre Comité syndical.

ORDRE DU JOUR

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Désignation du secrétaire de séance pour le conseil syndical du 26 mars 2024 ;

COMMANDE PUBLIQUE

- Autorisation donnée au Président à lancer une procédure d'Appel d'Offres pour le renouvellement du marché d'exploitation des déchetteries du SIRMOTOM ;
- Autorisation donnée au Président à lancer une procédure d'Appel d'Offres pour la collecte des déchets encombrants sur rendez-vous et en porte à porte pour les particuliers résidant sur le territoire du SIRMOTOM ;

FINANCES

- Approbation du Compte Financier Unique 2023 ;
- Approbation de la contribution due par le SIRMOTOM au SYTRADEM – Exercice 2024 ;
- Approbation du Programme Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.) 2024-2026 ;
- Vote du budget primitif 2024 ;
- Constitution d'une provision pour créance douteuse ;
- Autorisation donnée au Président à signer la convention de reversement des recettes provenant des opérations de tri des déchets – année 2024 ;
- Autorisation donnée au Président à signer la convention de partenariat portant sur des opérations de recyclage et de réemploi avec la Ressourcerie REMONDE ;
- Autorisation donnée au Président à solliciter la demande de subvention auprès de la Région Ile de France relative dans le cadre du projet de déploiement du tri à la source et de valorisation des biodéchets sur le territoire du syndicat ;
- Autorisation donnée au Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre du Fonds Vert dans le cadre du projet de déploiement du tri à la source et de valorisation des biodéchets sur le territoire du syndicat ;

FONCTION PUBLIQUE-PERSONNEL

- Autorisation donnée au Président à prendre une délibération pour approuver le plan de formation 2024-2026 du SIRMOTOM ;
- Autorisation donnée au Président à prendre une délibération portant création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet ;

- Affaires et questions diverses.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE POUR LE CONSEIL SYNDICAL DU 26 MARS 2024

M. JEGO : Il convient de désigner un Secrétaire de séance pour cette réunion. J'ai reçu la candidature de Michel FONTAN. Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Michel FONTAN est donc notre Secrétaire de séance et je l'en remercie.

COMMANDE PUBLIQUE

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A LANCER UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES POUR LE RENOUELEMENT DU MARCHE D'EXPLOITATION DES DECHETTERIES DU SIRMOTOM

M. JEGO : J'ai à vous demander de m'autoriser à lancer une procédure d'Appel d'offres pour le renouvellement du marché d'exploitation des déchetteries du SIRMOTOM, le marché arrivant à son terme le 1^{er} février 2025.

Nous lançons la procédure pour trouver un exploitant délégataire pour exploiter nos déchetteries ; nous aurons l'occasion de vous en reparler.

La commission d'Appel d'offres aura beaucoup de travail sur ce sujet.

Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

C'est approuvé à l'unanimité.

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A LANCER UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES POUR LA COLLECTE DES DECHETS ENCOMBRANTS SUR RENDEZ-VOUS ET EN PORTE A PORTE POUR LES PARTICULIERS RESIDANT SUR LE TERRITOIRE DU SIRMOTOM

M. JEGO : Il s'agit de me donner l'autorisation de lancer une procédure d'Appel d'offres pour la collecte des déchets, car le marché de SOS Déchets arrivant à terme également, il faut renouveler le contrat.

Je vous sollicite donc pour ces deux autorisations afin de lancer ces appels d'offres selon les règles et délais impartis par la réglementation et la loi.

Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

C'est approuvé à l'unanimité.

Je suis donc autorisé.

Je donne immédiatement la parole à Vincent CHIANESE pour qu'il nous parle du Compte Financier Unique 2023, puis il y aura le vote du budget primitif 2024.

FINANCES

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

(Monsieur le Président quitte la séance).

M. CHIANESE : Je vais vous faire part de la synthèse du Compte Financier Unique 2023. Le Compte Financier Unique (CFU) est un document financier commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au Compte administratif et au Compte de gestion.

Le Compte Financier Unique 2023 et le rapport ont été adressés à tous les membres du SIRMOTOM.

Il apparaît, à la clôture de l'exercice 2023, un résultat global de 3 501 892,67 € correspondant aux résultats cumulés des sections de fonctionnement excédentaire de 826 400,43 € et d'investissement excédentaire de 3 207 890,59 €.

Le Président s'est retiré. Je laisse la présidence à Monsieur FONTAN, Doyen d'âge du Conseil Syndical, pour procéder au vote.

M. FONTAN : Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

M. CHIANESE : Nous pouvons rappeler le Président.

(Retour en salle du Président).

APPROBATION DE LA CONTRIBUTION DUE PAR LE SIRMOTOM AU SYTRADEM – EXERCICE 2024

M. CHIANESE : La commission Finances du Comité Syndical du SYTRADEM, qui s'est tenue le 13 février 2024, a proposé d'augmenter la contribution entre les syndicats adhérents pour l'exercice 2024.

Ainsi, le coût par habitant proposé est de 67,63 € HT *versus* 60,375 € HT en 2022, soit une hausse de 7,25 € par habitant.

Dès lors, la hausse de la contribution pour le SIRMOTOM est due à l'augmentation de la population du SIRMOTOM (0,66 %) et à l'augmentation de la contribution par habitant du SYTRADEM, soit + 12,75 % *versus* 2023.

Il est donc demandé au Conseil Syndical d'approuver la contribution due par le SIRMOTOM au SYTRADEM d'un montant de 4 312 339,03 € TTC au titre de l'exercice 2024.

M. JEGO : Sur ce sujet, nous avons interrogé le SYTRADEM pour comprendre pourquoi il y avait une telle augmentation. Il y a certes la part d'inflation et autres, mais cela va bien au-delà. Une explication nous a été donnée selon laquelle des dépenses de 2022, et peut-être de 2023, n'avaient pas été prévues ni honorées, il y a donc 600 000 € à rattraper. Nous avons fait part de notre surprise, mais c'est un fait.

Par ailleurs, d'autres facteurs liés aux augmentations et à l'inflation justifiaient cette augmentation.

Les membres du SIRMOTOM qui siègent au SYTRADEM ont demandé très fermement que toutes les études soient faites pour regarder comment diminuer cette facture et ce prélèvement et il y a plusieurs pistes.

La première est l'augmentation du vide de four, j'en ai parlé lors du Débat d'orientation budgétaire. Or, nous avons compris que l'exploitant avait écrit au SYTRADEM pour lui proposer pour l'année 2024 un vide de four à tel prix la tonne, mais le SYTRADEM n'ayant pas répondu, cette non-réponse a valu réponse positive. Ils se sont donc engagés sur un prix auprès de leur client du vide de four, à savoir les exploitants (en l'occurrence VEOLIA). Le patron de VEOLIA, que j'ai eu au téléphone, m'a dit qu'il était très difficile de réviser le prix deux mois après et nous propose de réviser le prix pour le second semestre ; c'est déjà mieux que rien.

J'ai regretté publiquement qu'ils n'aient pas répondu à ce courrier pour dire leur désaccord et demander un prix plus élevé.

Une deuxième piste concerne les recettes liées à l'énergie vendue. Nous pensons sans doute avoir des recettes supplémentaires, ce qui permettrait pour l'an prochain et peut-être même dès cette année de lisser ce surplus demandé aux deux Syndicats. Je rappelle que quand, comme cette année, on met 1 M€ de plus dans le SYTRADEM, ce sont 600 000 € pour le SMETOM et 400 000 € pour nous, compte tenu de la population.

Nous allons donc essayer d'anticiper plus que cela n'a été fait et d'être bien plus attentifs pour que l'année prochaine il n'y ait pas d'augmentation, voire une diminution de ce qui est demandé, d'autant que l'année prochaine une échéance d'emprunt prend fin sur ce sujet, ce qui devrait diminuer largement les charges du SYTRADEM et faire revenir cet argent vers nous. Il faut que cet argent qui ne sera plus payé par le SYTRADEM revienne vers nous pour que nous puissions faire face à nos propres charges et vous savez que j'ai à cœur, si nous le pouvons, de faire un effort sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, non pas un effort à la hausse cette fois, mais un effort à la baisse ; si de l'argent revient, il faut en faire retour vers nos habitants.

Voilà les éléments liés à cela.

Je vous propose de voter cette contribution, car nous n'avons pas vraiment le choix, même si nous aurions préféré que ce soit mieux géré et ne pas avoir de mauvaises surprises en raison de factures non réglées l'année précédente.

Avez-vous des questions sur ce sujet ? Non.

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui vote contre ?

Mme DESANTE : Je vote contre.

M. CLOOTENS : Je vote contre aussi.

M. JEGO : Nous avons 2 voix contre.

La délibération est approuvée à la majorité.

Vous avez raison de vous exprimer sur ce sujet. Si je laissais parler mon caractère naturel je voterais contre, mais cela va engendrer des blocages infinis avec eux.

Mme DESANTE : Moi, j'ai décidé de me laisser aller.

M. JEGO : Nous n'avons pas les mêmes niveaux de responsabilités ! Cela fait plaisir que vous votiez contre !

Mes collègues en sont témoins, en réunions de Bureau et autres je leur ai exprimé les choses. J'essaie de les exprimer sans agressivité, car de toute façon cela ne fonctionne pas avec eux, en leur disant qu'ils ne peuvent pas gérer si mal « la boutique ». La vérité est là. Si je n'étais pas Président du SYTRADEM et si je n'avais pas l'expérience qui est la mienne... Ce n'est pas une gestion rigoureuse. On ne découvre pas ainsi que 600 000 € de dépenses n'ont pas été prévues ! On peut découvrir qu'il y a 60 000 € de dépenses non prévues, car sur de gros budgets cela peut arriver, mais 600 000 € c'est énorme ! Ils n'avaient pas calculé les formules de révision des tarifs. Or, la formule de révision n'est pas une surprise, on doit pouvoir la calculer et si l'on n'est pas capable de le faire, on demande à l'opérateur de faire les calculs. VEOLIA sait calculer les formules de révision, ils savent dire combien seront dus l'année prochaine. Là, ils ne l'ont pas calculée et quand la note est arrivée, il y avait 600 000 € !

Mme DESANTE : Si une majorité avait voté contre, comment cela se serait-il passé ?

M. JEGO : Il y aurait eu un blocage. Le blocage peut se solder devant la justice ou dans le bureau du préfet, ce qui veut dire audit.

Nous avons essayé, nous avons mené la guerre. Nous sommes à deux ans du renouvellement. Il faut espérer que ce renouvellement apportera des choses nouvelles. Nous essayons d'être attentifs, j'essaie d'anticiper beaucoup plus, car quand vous n'avez pas trop confiance, vous vérifiez 100 fois plus les choses, mais en cas de blocage complet, ce que l'on peut faire, il y aurait blocage de tout le système et cela deviendrait politique. En effet, allez expliquer à l'opinion publique ou dehors ce que nous, nous comprenons ici ! Déjà, à nous il nous faut du temps pour l'assimiler, l'expliquer dehors avec cinq lignes dans un journal n'est pas possible.

Cependant, cela ne veut pas dire que nous ne faisons rien.

Mme DESANTE : Je n'ai pas dit cela.

M. JEGO : Si nous faisons un blocage complet, la situation ne se dénouerait que par une autorité supérieure, mais cela prendrait beaucoup de temps, il y aurait des blocages de l'usine, des tensions qu'il ne serait pas raisonnable de monter aujourd'hui.

**APPROBATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (P.P.I.)
2024-2026**

M. CHIANESE : Considérant que le PPI « 2024-2026 » reprend la liste des projets phares du SIRMOTOM, au titre de la période « 2024-2026 », le PPI s'élève à un montant total d'investissement de 4 871 543,97 €, selon la répartition suivante :

- Rénovation de la Déchetterie de Montereau-Fault-Yonne : 4 486 823,97 € ;
- Mise en place de la collecte des biodéchets : 362 400 € ;
- Module de prise de rendez-vous en ligne pour le SOS encombrants : 22 320 €.

Avez-vous des questions ?

M. JEGO : Pas de question, mais une remarque : ce PPI sera modifié quand on aura fait la liste de tous les points d'apport volontaire.

J'ai en effet demandé aux Services de faire un programme d'installation de tous les points d'apport volontaire manquant dans les communes pour commencer à les installer en septembre 2024 et terminer de les installer le 31 décembre 2025. Ceci aura évidemment un coût qui n'est pas compris aujourd'hui, puisque l'on n'a pas tout ce recensement à jour.

Julien va faire ce recensement et au prochain Conseil, je le dis pour que ce soit inscrit et pour que personne n'oublie, nous approuverons ce plan d'installation des points d'apport volontaire entre septembre 2024 et décembre 2025. Il y aura ce chiffrage, ce qui modifiera d'autant cette année le plan de prévision d'investissement. Il y en aura un petit bout cette année, mais le gros bout sera l'année prochaine, car entre septembre et décembre nous n'allons pas en installer des milliers. J'espère d'ailleurs qu'au total, nous n'allons pas en installer des milliers, mais nous allons bien en avoir 20 à 25 à installer sur un an et demi.

Mme ZAÏDI : C'est le minimum !

M. JEGO : Nous verrons. Il faut faire ce programme et favoriser le tri, mais nous ne le faisons pas ici faute d'avoir terminé le recensement.

Sous ces réserves, y a-t-il des souhaits de prise de parole ?

M. CLOOTENS : Pour les biodéchets, l'investissement est de 362 000 €.

M. CHIANESE : Oui, de 362 400 €.

M. CLOOTENS : Cela correspond à quoi ?

M. JEGO : Ce sont les points d'apport volontaire de biodéchets.

M. CLOOTENS : Est-ce que toutes les communes sont concernées ?

M. JEGO : Non.

Je rappelle que pour les biodéchets, tous les gens qui ont un jardin ou un jardinet ont recours à un composteur. Pour les communes avec des habitats collectifs, avoir des composteurs est difficile et dans ce cas, il y a deux solutions :

- Des accords avec les copropriétés pour mettre un composteur de copropriété, un compostage partagé, auquel cas nous choisissons l'endroit avec eux, faisons l'équipement et ils gèrent ce compostage partagé.
- Il y a des endroits en ville où il n'y a pas, auquel cas ce budget sert à mettre des points d'apport. D'ailleurs, nous allons tester un dispositif et verrons si nous le faisons partout : un point d'apport qui composte, un point d'apport où l'on composte sur place. Sinon, si vous mettez un point d'apport où les gens amènent leurs biodéchets et qu'un camion vient chercher ces biodéchets et les emmène à un endroit où le compost est fait, il faut ensuite prendre le compost et le mettre ailleurs. Comme on nous a présenté des appareils, nous allons essayer de mettre-c'est ce à quoi correspond ce budget- ces appareils qui sont des points d'apport volontaire composteurs, sous réserve que cela fonctionne.

M. CLOOTENS : J'ai vu un engin comme cela à Valence-en-Brie où le SMITOM a installé des sortes de bornes métalliques de collecte de biodéchets.

M. JEGO : C'est une borne de collecte où vous amenez vos biodéchets, mais ils ne sont pas compostés sur place. Nous, nous allons essayer de faire en sorte que les biodéchets amenés soient compostés sur place, auquel cas ce qui est enlevé n'est pas le biodéchet dans son sac, mais le compost.

Mme ZAÏDI : C'est le traitement *in situ*. Le traitement se fait sur place.

M. JEGO : On tâtonne, rien n'est parfait, mon souci est que cela ne coûte pas trop cher en enlèvement, mais il faut aussi que les gens s'y mettent, il faut donc les éduquer. Peut-être qu'un endroit où l'on fabrique le compost est plus valorisant que quelque chose où l'on met sa poubelle de compost sans savoir ce qui se passe après. Peut-être n'est-ce que dans ma tête.

Je le redis aux maires et élus que vous êtes, le mieux est de pousser pour des composteurs de jardins, de jardinets et de balcons ; c'est ce qu'il y a de mieux.

M. CLOOTENS : À ce sujet, il y avait une rupture de composteurs.

M. JEGO : Nous avons une liste d'attente de 239 composteurs en commande. Je peux vous en donner le détail par commune : 2 à Barbey, 30 à La Chapelle-Rablais, 21 à Montereau-Fault-Yonne. On attend de nos fournisseurs qu'ils veuillent bien nous fournir.

Comme je l'ai dit la fois dernière, nous avons relancé une procédure afin de pouvoir rattraper cette liste d'attente qui s'allonge.

M. CLOOTENS : En tant qu'élus local, on me les réclame.

M. JEGO : Envoyez-nous les gens afin qu'ils se mettent sur liste d'attente, mais il faut que nos fournisseurs nous livrent et comme il y a une demande dans toute la France...

M. CLOOTENS : Il était question que ce soit fait en mars.

M. JEGO : En mars, il y aura une première livraison, mais ce sera fait dans l'ordre et il n'y en aura pas 230. Combien y en aura-t-il ?

Mme ZAÏDI : Je l'ai dit la dernière fois : les promesses de livraison sont très rarement respectées !

M. JEGO : Ils nous avaient annoncé quelque chose, mais nous ont rappelés pour nous dire autre chose. C'est comme les masques, ils avaient dû se les faire prendre par un autre client sur le tarmac et il n'y en avait plus !

M. BOITEUX : Vous aviez dit que des composteurs en plastique étaient disponibles au cas où.

M. JEGO : Oui. Si les gens acceptent des composteurs en plastique, on peut en donner.

M. MARTI : Il serait bien de les faire en matériaux recyclés.

M. JEGO : Si nous n'arrivons pas à nous faire livrer, nous passerons aux matériaux recyclés.

Mme ZAÏDI : Nous le proposons, le composteur plastique- personne n'en veut.

M. JEGO : Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

M. CHIANESE : Le rapport sur les Orientations budgétaires qui a fait l'objet d'un débat lors du Conseil Syndical du 19 mars 2024 a présenté le contexte dans lequel le Budget primitif 2024 a été élaboré.

Considérant que le projet de Budget primitif 2024 ainsi que la note de présentation ont été adressés à tous les membres du SIRMOTOM, considérant que les résultats de l'exercice 2023 ont fait l'objet d'un report sur le Budget primitif 2024 :

- La section de fonctionnement pour l'exercice 2024 est équilibrée en dépenses et en recettes au niveau du chapitre à hauteur de 10 525 422,57 €.
- La section d'investissement pour l'exercice 2024 est équilibrée en dépenses et en recettes au niveau du chapitre à hauteur de 5 741 978,05 €.

Soit un total de 16 267 400,62 €.

Avez-vous des questions ? Non.

M. JEGO : C'est la même chose que ce que nous avons dit la semaine dernière au débat.

M. CHIANESE : Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Je vous remercie.

CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CREANCE DOUTEUSE

M. JEGO : La provision pour créance douteuse est de 197,27 €.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE REVERSEMENT DES RECETTES PROVENANT DES OPERATIONS DE TRI DES DECHETS – ANNEE 2024

M. JEGO : C'est la répartition : CITEO verse au SYTRADEM et c'est réparti à 59,43 % pour le SMETOM GEOODE et 40,57 % pour le SIRMOTOM ; c'est en fonction de la population.

Il faut que vous nous autorisiez à percevoir cet argent. Je pense que tout le monde en est d'accord.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Nous sommes donc autorisés à percevoir !

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT PORTANT SUR DES OPERATIONS DE RECYCLAGE ET DE REEMPLOI AVEC LA RESSOURCERIE REMONDE

M. JEGO : La Ressourcerie est une Société coopérative d'intérêt collectif -ce n'est pas une SARL- qui propose un certain nombre d'actions. Nous l'avons aidée en 2023 et proposons de poursuivre l'aide en 2024.

Mme ZAÏDI : Il y a un Repar'café et la ressourcerie ambulante au sein des communes.

M. JEGO : Ce sera bientôt à Varennes-sur-Seine.

Mme ZAÏDI : Oui, demain.

M. JEGO : Êtes-vous d'accord pour poursuivre ? Quand des gens font ce que l'on avait envisagé de faire, mais qui nous aurait coûté 100 fois plus cher et peut-être en le faisant moins bien qu'eux, il faut les accompagner de notre gentillesse et souhaiter qu'ils tiennent !

S'il n'y a pas de question, je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SOLLICITER LA DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE RELATIVE DANS LE CADRE DU
PROJET DE DEPLOIEMENT DU TRI A LA SOURCE ET DE VALORISATION DES
BIODECHETS SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT**

M. JEGO : Il s'agit de me donner l'autorisation pour demander une subvention et je pense que tout le monde est d'accord pour demander des subventions à la Région.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Espérons que nous l'obtiendrons !

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SOLLICITER L'AIDE DE L'ETAT AU TITRE
DU FONDS VERT DANS LE CADRE DU PROJET DE DEPLOIEMENT DU TRI A LA SOURCE
ET DE VALORISATION DES BIODECHETS SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT**

M. JEGO : C'est là aussi une demande de subvention, mais sur une autre ligne budgétaire.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

FONCTION PUBLIQUE-PERSONNEL

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A PRENDRE UNE DELIBERATION POUR
APPROUVER LE PLAN DE FORMATION 2024-2026 DU SIRMOTOM**

M. VALLEE : Il s'agit d'approuver le plan de formation 2024-2026 du SIRMOTOM pour ses agents. Chaque année, le SIRMOTOM prévoit un budget de 2 500 € pour former ses agents.

À titre d'information, en 2023 dix agents sur onze ont participé au moins une fois à une formation. Pour vous donner quelques détails supplémentaires, ils ont participé à 26,5 jours de formation pour renforcer le professionnalisme, 6,5 jours pour développer la culture informatique et 14,5 jours pour améliorer les conditions de travail et la sécurité au travail.

M. JEGO : Avez-vous des questions ? Non.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A PRENDRE UNE DELIBERATION PORTANT
CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL A TEMPS COMPLET**

M. VALLEE : Une agente du SIRMOTOM (Delphine) a réussi le concours de rédacteur territorial. Afin de pouvoir la nommer, il convient de prendre cette délibération.

M. JEGO : Je l'ai déjà fait, mais je la félicite à nouveau. Nous sommes tous très fiers. Je suis favorable à la promotion sociale et au fait que les efforts fournis soient récompensés, je renouvelle donc mes félicitations à Delphine et je vous propose de voter à l'unanimité et par vos applaudissements cette délibération !

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Affaires et questions diverses

M. JEGO : Avez-vous des questions diverses ? Non.
Vous êtes donc libérés !

La séance est levée à 19h30.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Michel FONTAN
Délégué auprès du Président



Le Président du SIRMOTOM
Monsieur Yves JEGO

